

APPELS A PROJETS 2008



Pôle Culturel Intercommunal, anciens abattoirs
Allée Montesquieu 64 140 Billère
<http://poleculturel.agglo-pau.fr>
05 59 72 25 85

Le Pôle Culturel Intercommunal est un projet
de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées
soutenu par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques,
la DRAC Aquitaine/Ministère de la Culture
et le Conseil Régional d'Aquitaine.



POLE CULTUREL INTERCOMMUNAL

Appels à projets 2008

Le Pôle Culturel Intercommunal lance des appels à projets pour contribuer à concrétiser les missions et les valeurs qui sont les siennes. Ces appels à projets sont établis en concertation avec ses adhérents et les membres de son Conseil d'Établissement.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMMANDITAIRE :

Préambule

Le Pôle Culturel Intercommunal est l'un des outils de développement culturel territorial de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées. Il implique dans son développement ses différents types d'usagers : acteurs culturels, artistes, communes et habitants. Pour désacraliser la relation à l'art et à la culture, il souhaite favoriser et provoquer des rencontres simples entre artistes en démarche et habitants. Il affirme que c'est en créant une véritable mixité d'usage que chacun peut éprouver, intégrer et s'approprier une représentation personnelle du travail de l'art et du champ de la culture.

Rappel du contexte :

- Un territoire culturel à construire.
- Des habitudes de partage et d'échange au quotidien à développer et à affirmer.
- Une dissociation regrettable des pratiques individuelles de loisir et de l'offre culturelle.

Les objectifs généraux du projet du Pôle Culturel Intercommunal :

- Défendre le travail de l'art, respecter et permettre le développement des processus de création, les rendre visibles, accessibles et compréhensibles.
- Favoriser la coopération entre les différents échelons territoriaux et les différentes structures culturelles.
- Créer grâce à ces échanges des passerelles / liens / relations entre artistes et populations.
- Développer la structuration et la professionnalisation du secteur culturel et artistique du territoire.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dossier de présentation du projet
(10 pages maximum) comprenant :

- Une lettre adressée au Président de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées stipulant l'objet de la demande (préciser à quel appel à projet(s) la candidature répond), la nature du (des) soutien(s) sollicité(s) et à quelle hauteur budgétaire.
- Une note d'intention
- Un descriptif détaillé du projet proposé
- Un calendrier détaillé de la mise en œuvre du projet
- Un budget détaillé (indiquant avec précision l'ensemble des postes nécessaires à la mise en œuvre du projet : cachets artistiques, matériaux, déplacements, restauration, hébergement, communication...)

Dossier de présentation des travaux et projets antérieurs pouvant contenir :

- Une présentation synthétique des travaux antérieurs
- Une revue de presse
- Des supports audio, vidéo, photo (qui ne seront pas dupliqués pour transmission aux membres du jury de sélection, qui les consulteront, comme le dossier papier original, au moment de leurs réunions en plénière)

Dépôt des dossiers :

- Chaque dossier de candidature est à adresser au plus tard le 1er octobre à 17h à l'équipe du Pôle Culturel Intercommunal.
- Il est attendu un exemplaire papier à envoyer à : Pôle Culturel Intercommunal, anciens abattoirs allée Montesquieu 64 140 Billère et un exemplaire numérique au format PDF en un document unique à adresser à : flo2m@free.fr.
- Tout document transmis au-delà de la date limite de dépôt ne sera pas pris en compte. Tout dossier de candidature ne répondant pas aux demandes ne sera pas analysé.

PLUS D'INFORMATIONS :

L'équipe du Pôle Culturel Intercommunal se tient à la disposition des porteurs de projets pour répondre à leurs questions et demandes éventuelles.

CONTACT :

Florence de Mecquenem, chef de projet

* flo2m@free.fr (05 59 72 25 87) 06 75 82 00 07

SOUTIEN A LA CREATION ET A LA DIFFUSION

Appel à projet n°3 et n°4

Problématique :

La permanence artistique demande de reconsidérer les besoins spécifiques du travail artistique et de reconnaître l'importance des phases de recherche. Le projet du Pôle Culturel Intercommunal entend impliquer des artistes de façon permanente. Il doit répondre au manque de lieux de conception et de création de projets artistiques et culturels en jouant un rôle de laboratoire. Il doit permettre aux équipes de rechercher, tester, expérimenter, et réfléchir à la diffusion.

Objectif: soutenir la création et/ou la diffusion d'un projet artistique local.

Candidats:

L'appel à projet n° 3 concerne un ou des artistes ou des structures artistiques **locaux** (Pyrénées-Atlantiques).

L'appel à projet n°4 concerne un ou des artistes ou des structures artistiques **extérieurs** (hors Pyrénées-Atlantiques).

En cas de projet collectif, une des parties sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet.

Champs disciplinaires concernés : tous et autres.

Conditions financières : le budget alloué par le PCI atteindra au plus 6 040 euros TTC.

Grille détaillée pour la réception et notation des candidatures: afin d'assurer l'égalité de traitement et d'instruction des projets, il est décidé que chacune des candidatures soit étudiée et considérée selon les critères suivants : l'exigence artistique (10 /20) et la cohérence avec le projet du PCI (10 /20). Le jury de sélection apportera une attention toute particulière à la faisabilité du projet.

Dates de mise en œuvre : second trimestre 2008

Date limite de candidature : 1er octobre 2007

NOTICE EXPLICATIVE

La note d'intention est la présentation de la démarche artistique et des intentions créatives. Cette note d'intention devra permettre au jury de sélection* de percevoir l'exigence artistique du projet proposé. Par exigence artistique, on entend la force de conception propre du projet, sa capacité à produire du sens et son caractère innovant.

Le descriptif détaillé du projet correspond à :

- La description factuelle de la mise en œuvre du projet.
- Le dispositif ou les conditions de visibilité et de diffusion du projet.
- La prise en compte de la médiation du projet : il s'agit de montrer comment et à quels endroits du projet l'équipe artistique pourra travailler avec l'équipe du PCI pour la production de documentation (textes, visuels, outils divers...) et l'organisation de rencontres sur la création en cours.

Le calendrier détaillé est la présentation de la chronologie du projet et de ses différentes étapes.

Un budget détaillé est un budget indiquant avec précision l'ensemble des postes nécessaires à la mise en œuvre du projet (cachets artistiques, matériaux, déplacements, restauration, hébergement, communication...) et les éventuels financements complémentaires.

Modalités de sélection des candidats :

Dans un premier temps (première quinzaine d'octobre), le jury de sélection fera une pré sélection sur dossier.

Dans un second temps (seconde quinzaine d'octobre), les candidats pré sélectionnés seront, s'ils le souhaitent, reçus par le jury de sélection afin de soutenir leur projet.

Composition du jury de sélection : Un ou plusieurs membres des collèges suivants : collège des habitants, collège des partenaires culturels du territoire, collège des structures résidentes (artistiques et culturelles) et collège des structures culturelles et artistiques, spectacle vivant.

MUTUALISATION

Appel à projet n°2

DE L'INTERET DE MUTUALISER

Problématique :

Le projet du PCI (Pôle Culturel Intercommunal) ne se limite pas à son lieu d'implantation ; il vise à développer des actions permettant de tisser des liens entre différents acteurs (culturels, économiques, sociaux, politiques, pédagogiques...)

Le Pôle Culturel Intercommunal souhaite soutenir la structuration et la professionnalisation des structures culturelles et artistiques, aussi il décide d'aider plusieurs structures à répondre à un besoin commun de leurs activités (en matière de technique, communication, gestion, diffusion, médiation, actions pédagogiques...)

Candidats:

cet appel à projet concerne un groupement solidaire local (Pays du Grand Pau) de structures culturelles, artistiques et/ou d'artistes, à but non lucratif. L'une des parties étant désignée par ses partenaires comme mandataire.

Champs disciplinaires concernés : tous

Enjeux et objectifs :

permettre l'emploi culturel, assurer la viabilité et la valorisation d'un projet de mutualisation (notamment par l'optimisation des ressources), affirmer la nécessité et le bénéfice des pratiques solidaires et concertées de mutualisation pour répondre aux besoins nommés.

Conditions financières :

l'apport du PCI sera au maximum de 12 080 euros TTC.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de présentation comprend en plus du dossier de candidature les éléments suivants :

- La nature et le profil de poste (s), volumes des tâches et répartition horaire, si le dispositif inclut et touche l'emploi culturel.
- Un dossier de présentation de chaque structure
- Le rapport d'activité succinct de chaque structure
- Le budget de chaque structure (bilan et budget prévisionnel)

Critères généraux de sélection : afin d'assurer l'égalité de traitement et d'instruction des projets, il est décidé que chacune des candidatures soit étudiée et considérée selon les critères suivants, correspondant aux valeurs et aux missions du Pôle Culturel Intercommunal.

Une attention particulière sera portée à la présentation des enjeux, l'exigence de mise en œuvre du dispositif et de sa pérennisation et la médiation du projet.

Grille détaillée pour la réception et notation des candidatures:

- Présentation et compréhension des enjeux, note d'intention (7 / 20)
- L'exigence de mise en œuvre du dispositif et de sa pérennisation :
 - > Descriptif du dispositif et de sa mise en action (5 /20)
 - > Préfiguration de la pérennisation du dispositif (5 /20)
- La médiation du projet (3 /20)

Dépôt des dossiers :

- Chaque dossier de candidature est à adresser au plus tard le 1er octobre à 17h à l'équipe du PCI.
- Il est attendu un exemplaire papier à envoyer à : Pôle Culturel Intercommunal, anciens abattoirs allée Montesquieu 64 140 Billère et un exemplaire numérique au format PDF en un document unique à adresser à : flo2m@free.fr.
- Tout document transmis au-delà de la date limite de dépôt ne sera pas pris en compte. Tout dossier de candidature ne répondant pas aux demandes ne sera pas analysé.

PLUS D'INFORMATIONS : Florence de Mecquenem, chef de projet

* flo2m@free.fr (05 59 72 25 87) 06 75 82 00 07

IRRIGATION DU TERRITOIRE

Appel à projet n°3

Problématique :

- Interroger et révéler un territoire à facettes multiples (zones pavillonnaires, urbaines, industrielles, en friche, de nature...) sur les communes traversées par le gave et menant du PCI au stade d'eaux vives et réciproquement.
- Travailler sur les cheminements (modes inclus), le passage d'une rive à l'autre, d'une commune à l'autre.
- Travailler sur les frontières, les passages, les proximités, les différences, les convergences, les confluences.
- Ce travail pourra trouver une extension, une suite vers les autres communes traversées sur le gave et ses affluents.

Objectifs :

- Relier deux équipements de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées.
- Interroger et révéler certaines parcelles d'un territoire par le biais du gave, dans sa partie urbaine notamment.

Candidats:

cet appel à projet concerne les groupes ou particuliers présentant un projet supporté par une association, un établissement, une collectivité à but non lucratif. En cas de projet collectif, une des parties sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet.

Champs disciplinaires concernés : tous et autres.

Périmètre d'intervention: hors les murs du site du Pôle Culturel Intercommunal, à l'échelle du territoire de l'agglomération Pau-Pyrénées. Le long du gave, du PCI au stade d'eaux vives.

Conditions financières : le budget alloué par le PCI atteindra au plus 12 080 euros TTC

Temporalité du projet : indéfinie, les candidats choisiront de proposer un projet dont le résultat sera soit éphémère soit pérenne.

Critères généraux de sélection : afin d'assurer l'égalité de traitement et d'instruction des projets, il est décidé que chacune des candidatures soit étudiée et considérée selon les critères suivants, correspondant aux valeurs et aux missions du Pôle Culturel Intercommunal.

Une attention particulière sera portée :

- À la démarche artistique et l'exigence de mise en œuvre.
- À la mixité d'usage : médiation, échanges et implication des usagers et des populations.
- Au rayonnement du projet et sa capacité d'irrigation du territoire.

Grille détaillée pour la réception et notation des candidatures:

- La démarche artistique et l'exigence de mise en œuvre (Le projet sera noté sur la démarche artistique proposée et non pas seulement sur ses partis pris esthétiques)
 - > La note d'intention (5 / 20)
 - > L'exigence de mise en œuvre du projet (4 / 20)
- La mixité d'usage
 - > Dispositif de médiation du projet (4 / 20)
 - > Implication des populations et des acteurs locaux (2 / 20)
- Le rayonnement du projet et sa capacité d'irrigation du territoire. (4 / 20)
- Convivialité du dossier.
 - > Présentation générale (0,5 / 20)
 - > Dossier complet (0,5 / 20)

Date de mise en œuvre : second trimestre 2008

Date limite de candidature : 1er octobre 2007

Un dossier complémentaire peut être fourni sur simple demande auprès de :

Florence de Mecquenem, chef de projet

* flo2m@free.fr (05 59 72 25 87) 06 75 82 00 07